

## Désaccord préfet-syndicats sur la manifestation de jeudi

PAR AGENCE REUTERS  
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 20 JUIN 2016

Le préfet de police de Paris, Michel Cadot, demande aux syndicats opposés au projet de loi Travail d'organiser jeudi prochain un rassemblement statique plutôt qu'une manifestation, a-t-on appris lundi auprès de la préfecture.

PARIS (Reuters) - Le préfet de police de Paris, Michel Cadot, demande aux syndicats opposés au projet de loi Travail d'organiser jeudi prochain un rassemblement statique plutôt qu'une manifestation, a-t-on appris lundi auprès de la préfecture.

La CGT et Force ouvrière (FO), les deux principales organisations de l'intersyndicale qui a déposé jeudi dernier une proposition de parcours entre les places de la Bastille et de la Nation, maintiennent à ce stade leur projet.

"Le préfet de police de Paris a consulté les syndicats et leur a demandé un rassemblement statique en lieu et place du défilé", a dit à Reuters un porte-parole de la préfecture.

Les secrétaires généraux de la CGT Ile-de-France et de FO Paris ont déclaré à Reuters l'avoir appris par la presse.

"Le préfet de police ne nous a rien dit. Pour l'instant nous n'avons aucune information officielle de la part de la préfecture de police de Paris", a dit Gabriel Gaudy, de FO.

Pascal Joly, numéro un de la CGT Ile-de-France, a pour sa part déclaré que le choix d'un parcours plus court que celui de la manifestation parisienne de mardi dernier, avait été choisi en fonction des impératifs de sécurité du cortège.

Les sept syndicats et organisations de jeunes, qui mènent la protestation contre le projet de loi réformant le marché du travail appellent à deux nouvelles journées de mobilisation contre ce texte, jeudi et le 28 juin.

A la suite des violences qui ont marqué la manifestation du 14 juin à Paris, le chef de l'Etat, François Hollande, et le Premier ministre, Manuel Valls, ont menacé d'interdire tout nouveau défilé ne présentant pas de garanties contre le risque de dégénérer, notamment du fait de la présence de casseurs.

La CGT et FO ont néanmoins maintenu leur appel à manifester jeudi dans la capitale.

Limiter cette manifestation à un rassemblement statique "n'est pas acceptable", a déclaré Gabriel Gaudy à Reuters. "Le Premier ministre prendra ses responsabilités. Nous, nous maintenons la manifestation telle que nous l'avons prévue."

Selon ce dirigeant syndical, le maintien de ce défilé devait être à l'ordre du jour de réunions des bureaux confédéraux de FO et de la CGT lundi après-midi. "Il n'y a aucune raison qu'ils ne se prononcent pas dans le sens du maintien", a-t-il déclaré.

"Je ne vois pas ce qui pourrait nous inciter à renoncer à notre droit constitutionnel de manifester", a renchéri Pascal Joly. Il a cependant précisé que la décision serait prise in fine à sept : "Ça sera une réponse unitaire."

(Emmanuel Jarry)

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.